

A l'attention de **Monsieur le Maire de Thorigny** 1 rue Gambetta 77400 THORIGNY sur MARNE

Thorigny le 3 juin 2025

<u>Objet</u> : Rappel urgent - Absence de réponse à notre recours gracieux du 21 mai 2025, relatif aux travaux de la rue de Dampmart

Monsieur le Maire,

Compte tenu du caractère d'urgence de la situation exposée dans notre courrier recommandé du 21 mai 2025, inhérent à la possibilité d'y apporter une solution simple et peu coûteuse à condition d'agir rapidement, notre association se permet une relance dès ce jour, soit sept jours ouvrés après la réception de notre précédent courrier par vos services.

Notre recours gracieux du 21 mai portait sur la nécessité urgente de revoir la configuration en cours de réalisation des travaux de réfection de la rue de Dampmart. Nous y exposions clairement les inconvénients majeurs que la nouvelle voirie ferait peser sur les riverains concernés, notamment en matière de sécurité, de fluidité de circulation et de difficulté d'accès aux garages, obligeant ces derniers à effectuer des manœuvres complexes et potentiellement dangereuses.

Nous avons proposé dans ce courrier une solution simple, concrète et techniquement réalisable, qui permettrait de répondre à ces problèmes sans remettre en cause l'ensemble du projet.

 \grave{A} ce jour aucune réponse ne nous est parvenue de votre part ou de vos services, et les travaux se poursuivent sans modification, au mépris des observations légitimes formulées par les administrés concernés.

Nous nous refusons à croire qu'un tel silence puisse traduire un désintérêt pour les attentes des riverains, ni un refus de concertation. C'est pourquoi, par la présente, nous vous mettons en demeure de nous répondre sans délai.

Nous vous suggérons instamment d'organiser dans les meilleurs délais une rencontre sur site, en présence des riverains concernés, afin de constater concrètement les difficultés soulevées et d'évaluer ensemble la solution alternative proposée.

Dans l'attente d'une réponse claire de votre part dans les plus brefs délais, Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le Président de l'association RCSA

Michel LOUCHARD

Copie de la présente adressée à Monsieur **Frédéric ALPHAND**, DGA de l'Environnement des Déplacements et de l'Aménagement du Territoire